



Groupe Scolaire LO MAÏNADER MODALITÉS D'ACCUEIL

Mise à jour Février 2021

CONTEXTE

Depuis le 11 mai 2020, les écoles et établissements scolaires ont progressivement rouvert dans le cadre d'un protocole arrêté par les autorités sanitaires.

Le présent document intègre les évolutions rendues nécessaires par l'évolution de la circulation du virus constatée en janvier 2021 et notamment le contexte d'émergence de variants.

Il s'applique à compter du 1er février 2021 et repose sur les avis successifs du Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP), notamment celui du 20 janvier 2021.

La distanciation de 2 mètres entre groupes à la cantine et le port de masque « grand public » de catégorie 1 sont désormais requis et l'aération doit être renforcée.

Le principe est celui d'un accueil de tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

Dans les écoles, le schéma de référence est celui d'un enseignement en présentiel pour tous les élèves, sous réserve de situations locales particulières (de type « cluster »).

Le **plan de continuité pédagogique** s'appliquera, notamment en cas de fermeture ponctuelle d'une classe, ou de l'école.

Les présentes modalités reposent sur les prescriptions émises par le ministère des Solidarités et de la Santé au vu des avis rendus par le Haut conseil de la santé publique ainsi que sur les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

PRÉALABLE

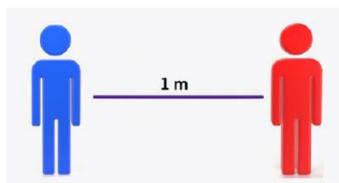
Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école et s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la COVID-19 chez l'élève ou dans sa famille.

De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école. Ils en informent Madame la Directrice dans les meilleurs délais.

Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.

L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires doit se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Les accompagnateurs doivent porter un masque et respecter une distanciation physique d'au moins un mètre.

LES RÉGLES DE DISTANCIATION PHYSIQUE



A l'école maternelle, la distanciation physique doit être maintenue entre les élèves de groupes différents. En revanche, la distanciation ne s'impose pas entre les élèves d'une même classe, que ce soit dans les espaces clos (salle de classe, couloirs, etc.) ou dans les espaces extérieurs.

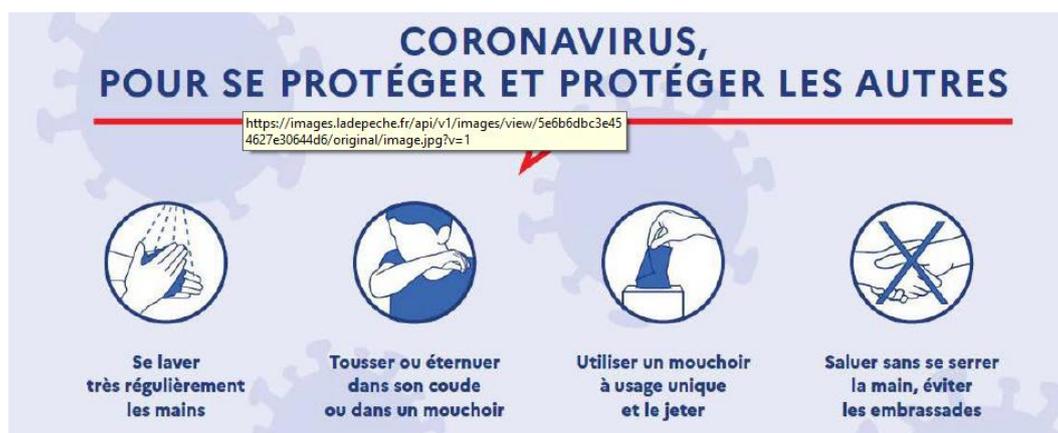
A l'école élémentaire, le principe est la distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible, dans les salles de classe, entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face. Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe, y compris pour les activités sportives.

Si la configuration des salles de classe (surface, mobilier, etc.) ne permet absolument pas de respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, alors l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.

La distanciation physique doit être maintenue, dans tous les cas, entre les élèves de classes différentes.

L'APPLICATION DES GESTES BARRIÈRES

Les gestes barrières rappelés ci-après, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. À l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.



Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon en laissant sécher ses mains à l'air libre.

À défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée. Elle se fait sous l'étroite surveillance d'un adulte à l'école primaire.

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- ✓ à l'arrivée dans l'école ou l'établissement ;
- ✓ avant et après chaque repas ;
- ✓ avant et après les récréations ;
- ✓ après être allé aux toilettes ;
- ✓ le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distance physique entre les élèves d'une même classe.

Le port du masque

- **Pour les personnels**

Le port d'un masque « grand public » de catégorie 1 est obligatoire pour les personnels tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.

Lorsque le masque n'est pas utilisé, il peut être soit suspendu à une accroche isolée, soit replié sans contacts extérieur/intérieur (ne pas le rouler) et stocké dans une pochette individuelle.

- **Pour les élèves**

Les recommandations des autorités sanitaires sont les suivantes :

- pour les élèves des écoles maternelles le port du masque est à proscrire ;
- pour les élèves des écoles élémentaires, le port du masque « grand public » de catégorie 1 ou des masques chirurgicaux est obligatoire dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs.

Ces masques doivent assurer une filtration supérieure ou égale à 95 %.

- **Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants.**

Pour les élèves présentant des pathologies les rendant vulnérables au risque de développer une forme grave d'infection à la COVID-19, le médecin référent détermine les conditions de leur maintien en présence dans l'école.

- **La ventilation des classes et autres locaux**

L'aération des locaux est la plus fréquente possible. Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés au moins 15 minutes le matin avant l'arrivée des élèves, pendant les inter-cours, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner (en l'absence de personnes) et pendant le nettoyage des locaux. Une aération de quelques minutes doit également avoir lieu toutes les heures.

LA LIMITATION DU BRASSAGE DES ÉLÈVES

La limitation du brassage entre élèves de classes différentes est requise.

- ✓ **l'arrivée et le départ des élèves dans l'établissement** sont organisés à 3 endroits différents :

Classes de :

- Mme ARGUELLO
- Mme LECHARTIER
- Mme BAILON

Classes de :

- Mme BRICCHI
- Mme DESCLAUX
- Mme COLSON



Classes de :

- M. LEREY
- Mme TESTEMALE
- Mme SURAUD
- Mme FELICITE

- ✓ **la circulation des élèves dans les bâtiments** est autorisée sous la responsabilité de l'équipe éducative.
- ✓ **les récréations** sont organisées par classes, en tenant compte des recommandations relatives aux gestes barrières. Chaque classe dispose d'une zone délimitée dans la cour.
- ✓ **la restauration scolaire** est maintenue en respectant les modalités suivantes :
 - Organisation en deux services sur la pause méridienne, entre 11h45 et 13h30 ;
 - Le lavage des mains se fait obligatoirement et sous la responsabilité des agents communaux à l'arrivée et à la sortie du restaurant scolaire ;
 - Les enfants mangent par classe et à la même place chaque jour ;
 - Les classes seront espacées de 2 mètres minimum dans les salles de restauration ;
 - L'aération des salles de restauration sera assurée sous la responsabilité du personnel communal ;
 - L'eau et le pain sont servis à volonté par le personnel communal et à la demande des enfants.
 - **Pour les élèves d'élémentaire**, le port du masque est obligatoire dans le restaurant scolaire même lorsque les enfants sont assis et tant qu'ils ne consomment pas un plat ou une boisson.
 - Les enfants qui en ont besoin seront autorisés à se déplacer aux toilettes, après demande auprès du personnel communal.

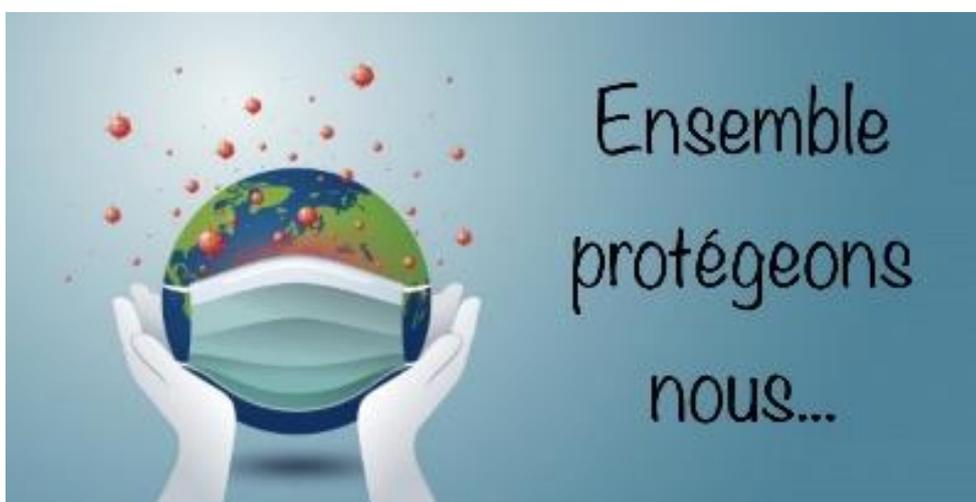
LE NETTOYAGE ET LA DÉSINFECTION DES LOCAUX ET MATÉRIELS

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus.

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé chaque jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles et les autres espaces communs (comme les poignées de portes) est réalisé 4 fois par jour.

Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées entre les deux services et en tout état de cause à la fin de la pause méridienne.



**La Directrice de l'École,
Florence BRICCHI**

**Le Maire,
Alain SOUMAT**